

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_076 : Le DUMIste : création
de poste**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 37 | 44 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|------------------------------|
| A LA MAJORITE ABSOLUE |
| Pour: 31 |
| Contre : 7 |
| Abstention : 6 |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_076 : LE DUMISTE : CREATION DE POSTE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2021-437 du 29 mars 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Considérant que Seules Terre et Mer est la seule intercommunalité du département à ne pas disposer d'un établissement d'enseignement artistique, il est proposé de recruter un Dumiste, c'est-à-dire un titulaire du Diplôme Universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire.

Considérant qu'en lien avec les enseignants, il apporte des compétences musicales (chant, pratique instrumentale, création musicale...) et s'inscrit ainsi dans la vie culturelle et sociale des établissements scolaires. Il peut aussi intervenir aux côtés des centres de loisirs, locaux jeunes, RAM ou maison de retraite.

Considérant que son temps de travail se partage entre :

- Les interventions dans l'ensemble des écoles du territoire pour initier les enfants à la musique
- La construction de partenariats afin de monter des projets avec des structures petite enfance, jeunesse et médico-sociales intéressées
- La définition d'une offre d'enseignement de la musique en collectif de type « Orchestre à l'école ».

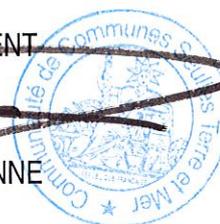
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 31 VOIX POUR, 7 CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

- **CREER** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps complet
- **CREER** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le **PRESIDENT**

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com